

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

2009 en chiffres

Le mot de la présidente

Odile Pierart

2009 : année décisive pour le tribunal en raison de la reconfiguration de son ressort, qui couvre, au 1^{er} janvier 2010, le Val-d'Oise et les Hauts-de-Seine. En 2009, le tribunal a confirmé sa capacité à juger plus d'affaires qu'il n'en a enregistré. Les affaires en instance ont diminué et

le délai de jugement, longtemps supérieur à 2 ans, est désormais de moins de 1 an. Dans l'objectif de rattraper le retard affectant certains contentieux, le tribunal s'est engagé dans un processus d'assainissement de sa situation contentieuse pour traiter dans les meilleures conditions les affaires, parfois lourdes par leurs enjeux et juridiquement complexes, de son nouveau ressort.

Nombre d'affaires jugées en 2009

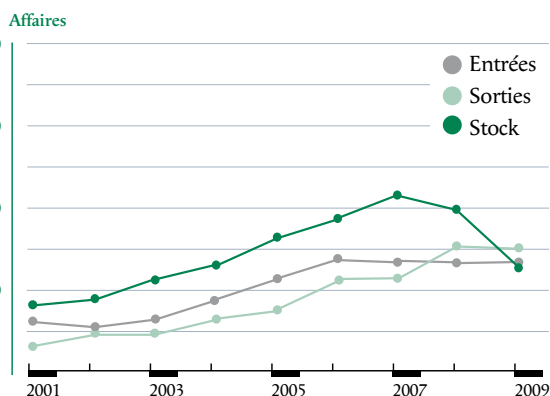
15 159

Délai prévisible moyen* de jugement en 2009

9m 25j

* Le délai prévisible moyen s'exprime en mois (m) et jours (j).

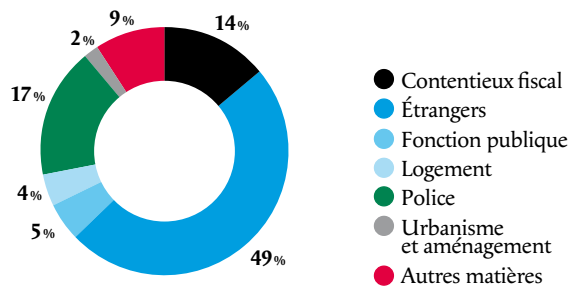
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2001



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

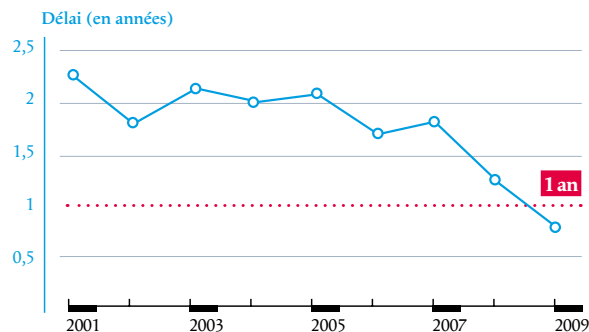
Origine

Répartition des affaires jugées en 2009 par type de contentieux



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les six les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen depuis 2001



Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et du tribunal administratif sur <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>